

Liste des ateliers

Veillez choisir 3 ateliers dans la liste suivante et les inscrire en ordre de préférence sur la Fiche d'inscription dans l'espace réservé à cet effet.

Il est à noter que seulement 2 ateliers parmi vos 3 choix vous seront attribués.

*Le masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul objectif d'alléger le texte.

Atelier 1 : Entrepreneurs, apprenez comment bien planifier votre succession

Qui d'entre nous aime discuter de planification successorale et de tous les enjeux qui s'y rattachent? Pour une majorité d'entrepreneurs, cette portion de la planification financière est négligée. La plupart ne savent pas par où commencer, et ils reportent ainsi le problème à plus tard.

Bien entendu, la rédaction d'un testament exige réflexion. Quels seront les impôts au décès? Comment reporter les impôts dans le temps? Quelle donation sera la plus avantageuse fiscalement? Combien léguer à votre conjoint ou à votre conjointe ou à vos enfants pour qu'ils ne manquent de rien tout en évitant les abus? Comment trouver l'équilibre entre la donation et la poursuite d'une vie correspondant à vos attentes lorsque vous cédez des fortunes?

Les conseillers en placement de l'équipe René Gagnon de Valeurs mobilières Desjardins vous aideront à mieux comprendre les différents enjeux à considérer lors d'une planification successorale.

Cet atelier s'adresse particulièrement aux pêcheurs ainsi qu'à leur conjointe.

Atelier 2 : La vente de mon entreprise : pièges et enjeux à éviter

Vous avez traversé vents et marées tout au long de votre carrière. La vente de votre entreprise est l'une des décisions les plus importantes de votre vie et la plupart du temps, elle est irréversible. Avant d'apposer votre signature sur l'acte de vente, plusieurs facteurs devraient être évalués et avoir été réfléchis.

Avant de conclure votre transaction, il est important d'évaluer une multitude d'éléments liés à une planification financière complète et intégrée. Assurez-vous de détenir un maximum de données afin d'analyser tous les paramètres de votre retraite et ainsi éviter des erreurs irréparables.

Les conseillers en placement de l'équipe René Gagnon de Valeurs mobilières Desjardins vous fourniront des conseils et des outils afin de prendre une décision bien éclairée.

Cet atelier s'adresse particulièrement aux pêcheurs ainsi qu'à leur conjointe.

Atelier 3 : La prévention des incendies

Au fil des années, les rapports d'enquête ont démontré que plusieurs des incendies survenus sur des navires de pêche auraient pu être évités ou, à tout le moins, maîtrisés. Trop souvent, par manque de connaissance, de formation et d'expérience, ces incendies se sont soldés par l'abandon du navire et sa perte totale, voire par des pertes de vie.

Il incombe donc à chaque membre d'équipage de bien comprendre les causes des incendies pour être en mesure de les prévenir. Le capitaine doit pour sa part s'assurer que son équipage a été dûment formé afin d'être apte à maîtriser la situation au besoin.

Les gens de l'ÉPAQ et de Transports Canada vous démontreront l'importance d'une prévention d'incendie efficace et vous aideront également à vous préparer à affronter le pire.

Cet atelier s'adresse aux pêcheurs et aides pêcheurs, aux vendeurs d'équipements, aux constructeurs, aux enseignants ainsi qu'à toute autre personne intéressée par le sujet.

Atelier 4 : Journal de bord électronique JOBEL

Atelier de présentation du journal de bord électronique JOBEL et de son utilisation, ainsi que des outils de soutien mis en place pour tous les pêcheurs du Québec par le RPPSG et le MPO dans le cadre de l'implantation depuis 2018 par le MPO des journaux de bord électroniques pour la déclaration des captures.

Une démonstration des modules qualifiés par le MPO sera faite. À la fin de l'atelier, les pêcheurs pourront s'inscrire aux formations gratuites spécifiques qui seront données avant la saison 2019 pour les pêcheurs qui commenceront à utiliser JOBEL ou qui devront l'utiliser en 2019.

Les gens du Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie vous attendent pour vous initier ou pour vous aider à vous familiariser davantage avec cet outil.

Cet atelier s'adresse aux crabiers, homardiens, crevettiers et pêcheurs de poissons pélagiques du Québec ainsi qu'à toute autre personne désireuse d'en connaître plus sur JOBEL.

Atelier 5 : Système fixe d'incendie FirePro

Depuis plusieurs années, certains navires de pêche doivent être équipés d'un système fixe d'extinction d'incendie dans leur compartiment moteur. Cette exigence visera de plus en plus de navires dans les années à venir. Actuellement, les systèmes utilisant le CO₂ comme agent d'extinction sont les plus communs à bord des navires de pêche du Québec, mais une nouvelle technologie commence toutefois à percer. Il s'agit d'une technologie à base d'aérosol qui est maintenant commercialisée sous la marque FirePro et distribuée par Garvex.

Le personnel de Garvex et de la Sécurité maritime de Transports Canada vous fera découvrir cette nouvelle technologie dans le cadre de cet atelier. En plus d'illustrer les avantages et inconvénients de ce système et de vous présenter quelques installations récentes, ils feront un rappel des exigences en matière de protection contre l'incendie.

Cet atelier s'adresse particulièrement aux pêcheurs qui envisagent l'installation ou le remplacement d'un système fixe d'extinction d'incendie à bord de leur navire. Il s'adresse également aux constructeurs, fournisseurs et intervenants du milieu de la pêche qui désirent connaître cette nouvelle technologie et approfondir leurs connaissances de la lutte contre les incendies.

Atelier 6 : Formations et brevets : Règlement sur le personnel maritime

Transports Canada est en train de terminer la réforme complète du *Règlement sur le personnel maritime*. Plusieurs des changements apportés à ce règlement, qui devrait entrer en vigueur en 2020, touchent les exigences en matière de formation et de brevet pour les pêcheurs canadiens.

Participez à cet atelier afin d'être bien informé sur les nouvelles exigences. De plus, comme cet atelier est consultatif, vous aurez la chance de donner votre avis sur les modifications proposées. D'autres sujets comme le maintien des quarts à la passerelle et les demandes de dispenses seront aussi abordés.

Le personnel de la Sécurité maritime de Transports Canada vous expliquera les changements réglementaires, répondra à vos questions et recueillera vos commentaires.

Cet atelier s'adresse aux pêcheurs, au personnel enseignant ainsi qu'à toute personne désireuse d'en connaître davantage sur les exigences en matière de formation et de brevets.

Atelier 7 : Pêche sportive : Évitez les sanctions et les problèmes

Le tourisme d'aventure prend de l'ampleur et la reprise de certaines pêches sportives dans les eaux du Québec, telles que la pêche au thon et au bar rayé, suscite de plus en plus d'intérêt chez les touristes. De plus, de nombreux restaurateurs et vedettes du petit écran désirent participer à la capture du thon qui garnira leurs tables.

La plupart des activités de pêche sportive se pratiquent donc avec des passagers à bord alors que les navires et leur personnel ne sont pas certifiés pour de telles activités. Comme le phénomène prend de l'ampleur, les autorités n'ont pas d'autre choix que de mettre en place des mesures afin de contrer ces activités illégales.

Le personnel de la Sécurité maritime de Transports Canada et de Pêches et Océans Canada vous expliquera les responsabilités liées aux activités de pêche sportives avec des passagers et les mesures d'application qui seront prises.

Cet atelier s'adresse aux pêcheurs qui organisent des excursions de pêche sportive ou qui aimeraient en organiser, ainsi qu'aux représentants d'organismes ou de l'État qui pourraient être touchés par de telles activités.

Atelier 8 : Légalisation du cannabis : Répercussions sur votre milieu de travail

En tant que capitaine ou propriétaire de bateau de pêche, vous êtes sans doute préoccupé par la consommation possible par votre équipage de cannabis ou d'autres drogues. Vous vous posez sans doute plusieurs questions sur les effets potentiels de la légalisation du cannabis sur votre milieu de travail.

Pour les employeurs, les facultés affaiblies constituent un enjeu de taille en matière de santé et sécurité au travail, car avoir les facultés affaiblies au travail, que ce soit en raison de la fatigue ou de la consommation d'alcool ou de drogue, peut nuire à la capacité des individus de veiller à leur propre sécurité et à celle des autres.

Le personnel de la Gendarmerie royale du Canada vous informera sur la législation concernant le cannabis et sur les effets que peut avoir cette substance sur vos employés. De plus, comme cet atelier sera interactif, vous pourrez poser vos questions et présenter vos préoccupations.

Cet atelier s'adresse aux capitaines et aux propriétaires de navires de pêche soucieux de réagir adéquatement aux cas de facultés affaiblies réelles ou soupçonnées dans le but de maintenir un milieu de travail sécuritaire. Cet atelier peut également être très intéressant pour tous, notamment pour les parents.

Atelier 9 : Le chargement et le déchargement du navire : Évitez les accidents

Les opérations de chargement et de déchargement des bateaux de pêche peuvent représenter des risques considérables pour votre équipage ou pour les opérateurs si certaines mesures de prévention ne sont pas respectées. Connaissez-vous ces mesures?

Nous constatons malheureusement que les équipages effectuent ces tâches sans porter de casque de sécurité et sans respecter les règles de sécurité de base. De plus, très souvent ils n'ont reçu aucune formation et aucune vérification de l'outillage de chargement n'est effectuée. En tant qu'employeur, vous avez des obligations à l'égard de la santé et de la sécurité de votre équipage lors des opérations de chargement et de déchargement de votre navire : croyez-vous que vous les assumez adéquatement?

Le personnel de la CNESST et un représentant du CPSBPQ vous rappelleront les mesures de prévention à respecter pour gérer les risques à un niveau acceptable lors de ces opérations et vous informeront de vos obligations légales en lien avec ces activités.

Cet atelier s'adresse aux pêcheurs et aides-pêcheurs, ainsi qu'à toute personne intéressée par la prévention en matière de santé et sécurité au travail.

Atelier 10 : Exercices des procédures d'urgence : Comment être efficace

Depuis l'entrée en force du nouveau *Règlement sur la sécurité des bâtiments de pêche* de Transports Canada, les capitaines sont tenus de faire des exercices portant sur les mesures de sécurité afin de s'assurer que l'équipage est en mesure de suivre ces procédures en tout temps.

Mais que faire au juste comme exercice? À quelle fréquence? Un bon point de départ est d'établir le rôle d'appel de l'équipage, ce qui vous permettra de bien définir les tâches de chacun en cas d'urgence et de planifier vos scénarios pour vos exercices.

Comme cet atelier se déroule en piscine, les plus téméraires qui n'ont pas peur de se mouiller pourront participer activement aux exercices et peut-être remporter un prix.

Le personnel de Quiétude maritime et de la Sécurité maritime de Transports Canada vous donnera de précieux conseils pour bien encadrer les exercices à bord de votre navire et ainsi avoir un équipage mieux préparé à faire face aux urgences.

Cet atelier s'adresse aux pêcheurs et aides-pêcheurs soucieux d'améliorer leur efficacité dans l'exécution des procédures d'urgence en cas d'accident.

Atelier 11 : Règlement sur la sécurité des bâtiments de pêche : Construction

Le 13 juillet 2017, le *Règlement sur la sécurité des petits bâtiments de pêche* est entré en vigueur. Toutefois, ce nouveau règlement ne contient présentement aucune exigence en matière de construction. Ces exigences seront ajoutées ultérieurement dans la deuxième partie de ce règlement.

Transports Canada a donc entrepris la phase 2 de la modernisation de la réglementation régissant les bateaux de pêche en mettant à jour les exigences actuelles en matière de construction des petits bateaux de pêche. Plusieurs options s'offrent à Transports Canada pour établir ces exigences de construction : venez les découvrir et donner votre point de vue.

Le personnel de la Sécurité maritime de Transports Canada sera présent pour vous informer des détails entourant la phase 2 et vous faire part des nouvelles exigences à venir. De plus, les gens de Transports Canada se feront un plaisir de répondre à vos questions sur la réglementation.

Cet atelier s'adresse autant aux pêcheurs qu'aux constructeurs de bateaux de pêche, ainsi qu'à toute personne souhaitant en connaître plus sur la réglementation applicable aux bateaux de pêche.